

TITRE : DMI: le Conseil national de la chirurgie demande des référentiels auprès de la HAS

PARIS, 23 mai (APM) - Le Conseil national de la chirurgie (CNC) s'est prononcé mardi pour la saisine de la Haute autorité de santé (HAS) afin d'établir des référentiels d'utilisation des dispositifs médicaux implantables (DMI).

Lors de sa réunion plénière le 10 mai, le CNC a examiné les conséquences de l'arrêté visant à inclure dans les tarifs des groupes homogènes de séjours (GHS) le coût des DMI et a adressé une lettre de propositions au ministre de la santé, Xavier Bertrand.

"Dans le cadre actuel de l'échelle des coûts de référence des tarifs des GHS, l'intégration des DMI ne peut aboutir qu'à une remise en cause du principe même de l'utilisation de ces dispositifs pourtant indispensables à la qualité des actes réalisés", estime le CNC dans son courrier daté du 11 mai.

"Le Conseil national de la chirurgie attend que le financement des dispositifs médicaux implantables soit assuré en sus des GHS et que ce financement soit identique pour le secteur privé et le secteur public", a indiqué lors d'un point presse le vice-président du CNC, François Aubart.

Le conseil souhaite que ce financement soit accompagné d'un "accord de bon usage" qui, au plan national, permettra "d'assurer une maîtrise médico-économique légitime".

Dans ce sens, "nous souhaitons une saisine de la HAS, qui en lien avec les sociétés savantes, pourra élaborer des guides de bonnes pratiques sur les 50 à 70 DMI les plus utilisés", a indiqué le Dr Aubart.

Le CNC juge "non satisfaisante" la solution examinée actuellement par les groupes de travail réunis par la Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins (Dhos) visant à "triturer" les GHS pour y inclure les DMI.